



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un septembre, le conseil municipal de la commune de Crazannes dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Etaient présents : Madame le Maire, Monsieur Jean Moreau, Madame Isabelle Barret, Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Véronique Barbotteau, Monsieur Jacques Busson, Monsieur Colin Marsh, Madame Jackie Theillout

Absents excusés : Monsieur Jamy Vallier a donné pouvoir à Monsieur Colin Marsh
Madame Anne-Marie Morin a donné pouvoir à Madame Jackie Theillout
Monsieur Benoit Hapiot a donné pouvoir à Madame le Maire

Assistait également à la réunion : Madame Sylvie Ancel, secrétaire de Mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20h45

1-Approbation du PV du 31 août 2023

Remarque de M. Mullon : bien qu'absent à la réunion, il a été désigné pour encadrer les brigades vertes et demande à voir le programme, notamment en ce qui concerne le nettoyage du cimetière. Une formation organisée par le centre de gestion est prévue pour la végétalisation du cimetière.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 11

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2-Délibération relative à l'accroissement temporaire d'activité

Afin de pouvoir procéder aux recrutements d'une secrétaire de mairie remplaçante à compter du 1^{er} octobre 2023 et d'un agent d'entretien à compter du 5 octobre 2023, une délibération est nécessaire. Une offre d'emploi est parue sur le site de l'emploi territorial pour le poste de secrétaire de mairie et paraîtra sur ce même site courant novembre pour le poste d'agent d'entretien.

M. Busson dit qu'un recrutement à temps non complet est difficile et qu'il convient d'apporter un intérêt au poste.

Mme le Maire informe le conseil que l'IFSE doit être donnée à tous les employés et que le CIA est une prime qui peut être versée en fin d'année. Le montant de ces deux primes fait l'objet d'un arrêté du maire. Mme le maire précise que le poste de secrétaire de mairie pourrait être à temps complet. Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

3- Délibération relative à la procédure de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie

La procédure de recrutement est en cours. Par conséquent ce point est sans objet

4- Délibération relative au contrat de l'agent d'entretien

Le contrat de l'agent d'entretien prend fin le 4 octobre 2023. Après avoir pris des renseignements auprès du CDG 17, il s'avère obligatoire de faire une vacance de poste et de publier une offre d'emploi sur le site « emploi territorial ». Par conséquent comme vu au point 2, un CDD d'une durée de trois mois lui sera fait pour accroissement temporaire d'activité.

Une fois la procédure de recrutement effectuée, un CDI sera conclu.

Par ailleurs, l'arrêt concernant les lignes directrices de gestion n'ayant pas été établi, l'avancement d'un adjoind technique ne peut être prononcé.

Par conséquent Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération 2023-27 afin d'ouvrir le poste d'adjoind technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2023 mais de ne pas fermer celui d'adjoind technique principal de 2^{ème} classe.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Mme le Maire informe les conseillers qu'il est toujours impossible de dématérialiser les actes. En effet SOLURIS n'a pas encore fixé de rendez-vous pour remettre la clé de signature.

5-Délibération relative au transfert des compétences en matière de règlement local de publicité et de plan local d'urbanisme.

Faute d'informations claires et précises, le conseil municipal n'est pas en capacité de se prononcer. La délibération sera prise ultérieurement.

6-Délibération relative au choix du prestataire pour les travaux sur la voirie communale.

Madame le Maire présente les devis suivants :

- TP Jolly d'un montant de 4 757,33 € HT / 5 708,80 TTC,
- Terrassement Port D'Envallois d'un montant de 4 157 € HT / 4 988,40 € TTC
- SDV 17 d'un montant de 8 232,43 € HT / 9 878,92 € TTC

Le conseil municipal, après avoir comparé les devis, retient l'offre économique la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise TP Jolly.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7-Délibération relative à la modernisation de l'éclairage public place du 19 Mars 1962.

Madame le Maire présente le devis du SDEER d'un montant de 1 359,88 € HT et le conseil municipal décide de retenir ce devis.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. Moreau précise que ces travaux seront effectués en 2024.

8- Point sur les animations du village.

- Octobre rose : Mme Theillout informe le conseil qu'une randonnée solidaire sera organisée le samedi 7 octobre 2023. Ce parcours de 6,5 km pourra être effectué à pied, en vélo ou en moto. Un repas est prévu au camping sur réservation avant le 2 octobre et coûtera 18 €. Sur cette somme, 2 € seront reversés à la Ligue contre le Cancer. Des bénévoles seront sollicités et des partenaires ont été contactés afin d'obtenir des dons et des objets publicitaires. Tous les dons seront reversés également à la Ligue contre le Cancer.

- Compte-tenu de son emploi du temps, M. Bussou demande à se retirer momentanément du suivi de la régie

- Mme Barret informe le conseil que le marché de Noël aura lieu le 25 novembre et que les exposants devront se préinscrire. Le choix des exposants retenus sera fait début octobre et une caution leur sera demandée. Pour l'instant, 60 formulaires d'inscriptions ont été envoyés et 17 réponses ont été reçues. Une caution sera demandée et des bénévoles seront sollicités. Les exposants devront impérativement utiliser une table de 2m. Des musiques de Noël seront diffusées.

- La commission Fêtes et Cérémonies a décidé de ne pas faire de repas des Aînés pendant l'hiver. Un repas est prévu au printemps avec les familles. En revanche, les Aînés seront invités à un goûter pendant le marché de Noël.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h et sera suivie d'un apéritif. Les enfants de l'école se rendront à Port D'Envaux.

9- Point sur le projet de halte fluviale

Mme le Maire et Mme Theillout ont visité la halte fluviale de Salignac afin de se rendre compte des travaux effectués.

Mme le Maire informe les conseillers que le projet a été cité lors de la conférence des maires et qu'elle s'est renseignée auprès de la CDC sur l'avancée du projet. Ce projet contiendra un volet paysager. Le directeur de la CDC prévoit une réunion et Mme le Maire demande aux conseillers des volontaires pour faire partie du COPIL.

10. Chantiers abandonnés

M. Moreau téléphonera au SDEER pour se renseigner sur la suite donnée à l'enfouissement des réseaux et des dommages dans la chaussée rue de la Mairie.

11- Mise au point sur les modes de communication au sein du conseil

Mme Barret : bien que plusieurs outils simples d'utilisation aient été mis en place, les adjoints ne communiquent pas auprès de tous les membres du conseil.

Une réunion avait été instaurée tous les vendredi matin mais les conseillers n'y assistent pas pour la plupart.

Mme le Maire dit que la solution est que chaque membre du conseil vienne à la mairie au moins une fois par semaine.

Mme Theillout demande qu'un compte rendu des commissions soit fait pendant les réunions de conseil ou envoyé par mail à tout le conseil.

M. Marsch demande à prévenir le conseil des dates de réunion des commissions.

Mme le Maire demande qu'un résumé des commissions soit au moins envoyé aux membres absents.

Mme Barret : CYCLAD a fait une remarque concernant un problème d'élagage qui empêche le camion de passer

Mme le Maire téléphonera aux intéressés.

12. Questions diverses

- M. Busson demande que l'estrade soit enlevée. MM. Moreau et David l'aideront.
- Trois plateformes et emplacements pour les tables de pique-nique seront installées, 1 à l'église et 2 à Bel Air. M. Moreau demandera à l'entreprise TP Jolly de bien vouloir décaisser pour construire les plateformes.
- MM. Moreau et Mullon :
Aménagement de la terrasse 1 place de la Poste : emploi d'une toupie de béton.
Aménagement extérieur 21 rue des Carriers : panneaux de claustra à remettre ou plots mis par le locataire à enlever. M. Moreau propose d'apporter son aide si les panneaux sont posés mais la dépense engagée reste à la charge du locataire.
Mme le Maire propose de construire une clôture avec muret et panneaux grillagés. Cette proposition sera examinée ultérieurement.
- Mme Barret demande l'envoi d'une lettre en RAR au locataire du 7 place de la Poste pour qu'il enlève la bâche.
- M. Moreau demande si le dossier licence IV pour le nouveau propriétaire du camping a été fait. Réponse affirmative.
- M. Busson demande ce qu'il en est des terrains de Bel Air. Mme le Maire répond qu'ils sont en vente et que la publication est parue chez le notaire.

- Mme Theillout précise que lorsqu'il pleut, de l'eau ruisselle entre le mur et la marquise de la mairie.
M. Moreau appellera l'entreprise Bobrie

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures et 5 minutes

Le secrétaire de séance
Jean MOREAU



Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

